Listen to this article

« Lorsque les jugements de l'Eternel s'exercent sur la terre, les habitants du monde apprennent la justice." — Esaïe 26 : 9.

L'expression « jour du jugement" est très mal comprise. On la traduit souvent par jour de condamnation, c. à d. le temps où toute occasion de salut étant à jamais passée, la sentence est rendue. Avec cette idée du « jour du jugement" la plupart n'y pensent qu'avec une frayeur parfois terrifiante. Elle est assez drôle la confusion qui existe en général dans les esprits sur ce sujet; d'une part on prétend que l'homme est récompensé ou puni immédiatement après la mort et d'autre part que le jugement n'aura lieu qu'au second avènement de Christ. Comment le bon sens peut à la fois concilier les deux choses, c'est ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer.

Peu de gens malheureusement réfléchissent d'une manière sérieuse sur les sujets religieux, et cette ignorance, cette absence de raisonnement se rencontrent, autant peut-être chez les riches et les gens instruits, que chez les pauvres et les ignorants.

L'erreur a tellement prévalu jusqu'ici qu'on a entièrement perdu de vue la vérité. Il est grand temps pour les chrétiens de se rendre compte que leurs dogmes moyenâgeux sont un mélange d'imagination et de contradiction, et ne heurtent pas seulement la raison et le sens commun, mais sont en opposition violente avec les enseignements de la Bible. L'Ecriture enseigne clairement que l'homme est réellement mort quand il rend le dernier souffle, comme il nous le paraît effectivement, et ne passe dans aucun état conscient de félicité ou de tortures; que les morts sont obligés d'attendre que Celui qui a racheté Adam et ses descendants du châtiment de la mort prenne en mains son pouvoir royal, lors de sa seconde venue et « fasse sortir en victoire le jugement" (Matth. 12 : 20). Sous son règne béni les prisonniers du péché et de la mort seront mis en liberté; le sépulcre rendra ses milliers de millions d'hommes qui y sont descendus par suite de la sentence

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

prononcée sur Adam: « Mourant tu mourras.”

« Un jour de jugement” signifie une période ou une époque d’épreuve, suivi d’un jugement ou plutôt d’une sentence favorable ou défavorable, applicable à celui qui a été jugé. Le mot jugement ne rend qu’imparfaitement le sens du mot grec *krisis* qui signifie un certain temps d’épreuve et non un verdict, une décision sans autre, mais comme nous venons de le voir, *krisis* implique qu’une décision, une sentence seront rendues à la suite d’une épreuve.

184 Novembre 1908

Le mot français crise provient en effet du mot grec *krisis* — traduit principalement par jugement ou même, parfois, ce qui plus est, par condamnation dans nos anciennes traductions bibliques — crise donne bien l’idée d’une épreuve décisive en bien ou en mal, mais pouvant durer un certain temps. Dans des cas de fièvre le médecin dira que la crise, le dénouement sera atteint le 7, 14, 21 ou 28me jour. Nous savons qu’il entend par là que telle sera la durée du temps d’épreuve, du temps critique au bout duquel on pourra savoir si le malade peut se rétablir ou non. C’est là exactement la pensée qu’il faudrait attacher à l’expression de jour du jugement ou jour de la crise universelle. C’est une période d’une certaine durée pendant laquelle il y aura une pleine épreuve incitant chacun à se décider pour la justice ou le péché.

Le premier Jour du jugement.

On compte plus de 6000 ans depuis le premier jour du jugement. Pour autant que nous puissions déduire des Ecritures ce temps d’épreuve, d’occasion pour le bien ou le mal dura à peu prés 1 1/2 année, temps de séjour d’Adam en Eden. L’épreuve du premier homme, consistait à se montrer obéissant à son Créateur et à conserver ainsi le don de la vie, ou désobéissant à perdre ce don en tombant sous la sentence*: « Mourant tu mourras.”* Nous connaissons tous le résultat de cette première épreuve, elle fut funeste non seulement à Adam et à Eve, mais à tous leurs descendants, alors dans les reins d’Adam. La sentence est toujours en vigueur, nous sommes une race mourante, comme le dit l’apôtre: *« Par la désobéissance d’un seul homme . . . la condamnation a atteint tous les hommes”*

(Rom. 5 : 12—19). Ainsi, nous sommes une création gémissante, en travail et s'en allant l'un après l'autre dans la grande prison de la mort. Le seul espoir de relèvement réside en Christ qui par la grâce de Dieu goûta la mort pour tous (Hébr. 2 9). Tous étant ainsi « rachetés à un grand prix"; une pleine délivrance de la mort aura lieu pour tous au temps fixé par Dieu.

Celui qui saisit bien ce point verra qu'Adam et sa race ne pouvaient passer par un autre jugement, par une nouvelle épreuve, avant que le salaire du premier péché ne fût payé, c. à d. avant que les condamnés ne fussent libérés du châtiment du péché.

Le second jour du jugement.

Il en est qui s'attendent à nous voir traiter la consommation des choses lors du déluge, comme le résultat d'un deuxième jour de jugement. C'est une erreur. L'humanité est toujours sous le coup de la première épreuve ou crise. La période qui se termina par le déluge a bien été un temps de crise, un jour de jugement pour les anges; car il démontra lesquels étaient loyaux et lesquels ne l'étaient pas, et la sentence de Dieu tomba alors sur ces derniers: « Les anges qui n'ont pas gardé leur origine, mais qui ont abandonné leur propre demeure, il les a réservés sous l'obscurité, dans des liens éternels, jusqu'au jugement de la grande journée." — Jude v. 6, trad. Martin.

Ces anges déchus, appelés démons, personnifient quelquefois des morts et, à l'aide d'agents spirites, de médiums, de sorciers, d'hypnotiseurs, etc.., se font passer pour des revenants, des amis décédés et perpétuent ainsi le mensonge de Satan: « Vous ne mourrez nullement."

Nous avons déjà plusieurs fois adjuré les croyants de n'avoir rien à faire avec le spiritisme, l'hypnotisme et toute science occulte. Considérons maintenant les autres jugements que Dieu a permis de s'exercer sur la terre, parmi les enfants des hommes; car nous avons parlé du jugement des anges il n'y apas longtemps.*)

Le second jour du jugement commença sur la montagne de Sinaï, quand, par le moyen de Moïse le médiateur de l'alliance de la loi, Dieu fit une alliance spéciale

avec le peuple d'Israël. Dieu offrit alors la vie éternelle à tout Israélite qui observerait parfaitement la loi, selon la lettre et l'esprit. C'est ce que fait entendre Paul: *"Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles."* — Gal. 3 : 12.

Mais comme Israël faisait partie de l'humanité déchue, "des enfants de la colère" et était sous le coup de la sentence adamique, il devint nécessaire pour Dieu de justifier les Israélites d'une manière typique avant de pouvoir les éprouver dans le vrai sens du mot. L'Eternel fit faire cela par Moïse qui offrit des sacrifices typiques pour leurs péchés. Lui-même étant un pécheur et sa vie perdue, les animaux représentaient Moïse justifié, qui à son tour typifiait le Messie à venir, le Médiateur du monde.

Après que les sacrifices furent offerts et que leur sang fut répandu sur les tables de la loi, représentant les deux contractants, Dieu et le peuple, la crise, l'épreuve ou le jugement des Israélites commença par démontrer si oui ou non ils pouvaient et voulaient observer l'alliance de la loi pour devenir le royaume de Dieu qui devait bénir toutes les familles de la terre. Dans le cas contraire, ils perdaient leur privilège et retournaient sous la sentence de mort, comme indigne de la vie sous la loi.

L'épreuve de cette nation — sa période critique — dura 1646 ans et se termina lorsque Jésus entrant à Jérusalem sur un ânon et rejeté par les Juifs, prononça la sentence suivante: *"Voici votre maison vous EST laissée déserte, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez: Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!"* — Luc 13 : 35.

Le troisième jour du jugement.

A la fin de l'âge juif une autre époque de décision, une épreuve spéciale commença — pas pour le monde ni pour la nation juive, mais pour une certaine classe de justifiés et de sanctifiés rassemblés d'entre toutes les nations. Le noyau de cette classe fut fourni par la nation Israélite, au premier avènement de Christ. Ce furent d'abord les douze apôtres, puis les 500 frères qui crurent en Christ du temps de son ministère déjà et ensuite les quelques milliers qui crurent après la Pentecôte et plus tard. —1 Cor. 15:6; Actes 2:41—47.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Ces “véritables Israélites », justifiés par la foi et sanctifiés par une entière consécration, furent engendrés de l’Esprit saint et devinrent le noyau “de la nation sainte, de la prêtrise royale”. — 1 Pierre 2 : 9.

Depuis lors jusqu’à ce jour, le message de la grâce de Dieu en Christ a été entendu d’hommes et de femmes d’entre tous les peuples de la terre, qui sont venus s’ajouter à cette nouvelle nation, attirés par la bonne nouvelle de l’amour de Dieu en Christ.

Peu, en général, ont pendant cet âge de l’Evangile apprécié à sa juste valeur l’appel céleste et ses conditions. La grande majorité de ceux qui se nomment chrétiens ne savent pas qu’ils sont appelés à faire une école de discipline sous le haut commandement de Jésus, leur Rédempteur. L’Evangile a été généralement annoncé comme étant tout le contraire d’une bonne nouvelle et beaucoup ont pris pour refuge le nom de Christ afin d’échapper aux tourments éternels suivant la fausse interprétation faite du caractère de Dieu et de sa bonne Parole. Ces milliers de chrétiens de nom, qui ignorent les conditions et les avantages du bon combat de la foi, entravent grandement les fidèles du “petit troupeau” et servent plutôt à tromper le monde au sujet des élus de Dieu. Ils ne peuvent comprendre les leçons et les enseignements de ce temps d’épreuve et ne se doutent pas de ce que sera la récompense des fidèles. Mais, loué soit Dieu, de ce que la voix du Maître est entendue malgré le bruit fait par Babylone. Cette voix d’ailleurs est bien aisément reconnaissable étant très différente de celle de la chrétienté et du monde.

Ce temps d’épreuves et de jugements s’est exercé pendant près de dix-neuf cents ans. Commençant avec notre Seigneur

185 Novembre 1908

et son Eglise à la Pentecôte cette crise se continue et doit continuer jusqu a ce que le nombre complet de ceux qui constituent les vrais élus de Dieu et les cohéritiers de Christ soit entré dans la gloire.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Le quatrième jour du jugement.

St. Paul parle de cette quatrième période de jugement, lorsqu'il dit: *"Dieu a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné"* (Actes 17 : 31). Ce temps arrêté, quoique très proche, n'est pas encore arrivé. L'Ecriture nous le montre, comme un jour de mille ans, le jour du règne millénaire de Christ pendant lequel le monde entier subira son épreuve, ou occasion d'entière décision, Christ et le siens étant juges (1 Cor. 6 : 2); non pas pour condamner le monde, mais pour l'aider, le relever, l'instruire et lui accorder une pleine épreuve ou occasion de choisir la vie ou la mort, l'anéantissement.

Rien d'étonnant qu'en vue de ce jour du jugement, lors du second avènement de Christ, le prophète exulte en disant: *"Que les cieux se réjouissent et que la terre soit dans l'allégresse! Que l'on dise parmi les nations: l'Eternel règne! Que la mer retentisse avec tout ce qu'elle contient, que la campagne s'égaie avec tout ce qu'elle renferme! Que les arbres des forêts poussent des cris de joie devant l'Eternel. Car il vient pour juger la terre. Louez l'Eternel, car il est bon, car sa miséricorde dure à toujours*" — 1 Chron. 16: 31—34.

Le jugement du monde sera le jour du jugement de l'Eternel, mais le Christ (Jésus, notre Seigneur et son Eglise glorifiée) sera établi juge du monde, comme représentant Jéhovah et ses lois et agissant en Médiateur. Considéré à ce point de vue le jugement ou le temps de décision qui vient pour le monde est un événement désirable, et implique que de façon ou d'autre le premier jugement de l'Eternel contre le père Adam et ses descendants, le résultat de la première épreuve n'est plus en vigueur, est annulé; car une autre épreuve ne pourrait être accordée à l'humanité si la sentence de la première n'avait été en quelque sorte liquidée.

Ainsi nous voyons que "la bonne nouvelle de grande joie qui sera pour tout le peuple" (Luc 2 : 10), c'est que Jésus —*"l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde"* — par sa mort a satisfait la justice, a annulé le premier jugement sous le coup duquel le père Adam et par suite nous en lui, tombâmes. La bonne nouvelle implique encore que si tous ont été rachetés par le précieux sang, la vie sacrifiée de Jésus, tous auront une nouvelle occasion, tous seront délivrés de la mort adamique. Les mérites de Christ ont annulé cette sentence et Lui devient, conformément au

plan divin, le Donateur de vie pour tous ceux qui veulent accepter ses faveurs.

Par conséquent le grand oeuvre du Millénium sera de bannir l'ignorance, les ténèbres, la superstition et l'erreur, au moyen desquelles le prince de ce monde a assombri l'esprit des hommes, et de faire luire la lumière de la vérité divine pour que tous puissent connaître la vérité et s'affranchir par elle. Alors on comprendra la valeur des expériences de la vie présente, car l'ère nouvelle fera voir le contraste qu'il y a entre le règne de la justice et celui actuel du péché et de la mort. Nous nous réjouissons de savoir que finalement tout genou fléchira et toute langue confessera à la gloire de Dieu (Phil. 2 : 9—11), que les jugements ou épreuves de ce temps auront servi à notre bien et que la connaissance de l'Eternel couvrira toute la terre et que personne n'aura plus besoin de dire à son frère et à son prochain: Connaissez l'Eternel! Car tous le connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. — Jér. 31: 34.

La crise ou l'épreuve de ce jour du jugement millénaire finalement aura éprouvé et fait se décider individuellement tous les membres du genre humain. Elle démontrera on ne peut mieux ceux qui sont dans la condition intérieure, leur permettant d'être prompts à se former la volonté et le caractère en harmonie avec la volonté divine et seront par suite dignes de la récompense: la vie éternelle. Mais elle démontrera aussi ceux qui ne veulent pas se former un tel caractère en conformité avec Dieu; ce qui les désignera comme indignes de la vie éternelle. *"Ils auront pour châtiment une destruction éternelle loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force »* — 2 Thess. 1 : 9.

« Je ne prie pas pour le monde."

Celui qui sans préjugés considère ce sujet doit admettre que le monde n'est pas jugé actuellement. Il faut que ceux qui sont maintenant à l'épreuve aient une connaissance du seul nom donné sous le ciel par lequel les hommes peuvent être sauvés; il faut qu'ils croient au Seigneur Jésus comme leur Rédempteur, car sans la foi il est impossible d'être agréable à Dieu. — Actes 4 : 12; Hébr. 11 : 6.

Il est certain qu'une faible portion de l'humanité seulement a eu le privilège de la connaissance du Christ durant l'âge de l'Evangile et ceux qui vécurent avant l'ère

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

chrétienne ne purent naturellement avoir aucune connaissance du « seul nom". Privés de cette faveur ils n'ont pu être éprouvés et comparaître devant le tribunal de Christ. Ils moururent dans leurs péchés, non pas pour leurs péchés, mais à cause du péché d'Adam: *« nés dans l'iniquité et conçus dans le péché,"* en enfants d'Adam. — Ps. 51 : 7.

C'est parce que notre bon Sauveur, Jésus, savait que la nouvelle ère qu'il allait inaugurer ne serait pas le jour du jugement du monde, mais seulement le jour d'épreuve pour l'Eglise, qu'il déclara*: "Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés"* (Jean 17 : 9). De même pour nous, nous devons surtout prier et nos efforts doivent se concentrer sur ceux de la foi, qui ont des oreilles pour écouter et qui de tout leur coeur répondent à l'appel céleste de cet âge de l'Evangile. Rappelons-nous qu'à présent encore: *"Nul ne peut venir au Fils* [et au privilège béni d'être jugé déjà dans cette vie*], si le Père qui l'a envoyé ne l'attire."* — Jean 6 : 44.